

Manipulation sur jeune majeure et vol

Par Gugui29200, le 25/01/2015 à 19:53

Bonjour

Chaque histoire est complexe, la mienne en est tout autant.

Pour faire court, je cherche une solution légale pour la manipulation sur ma fille majeure d'un mois seulement .

Situation:

Premier enfant d'une première union 18 ans le 11/12/2014.

Deuxième fille en 2001 avec mon ex mari qui est devenu le papa de cœur de ma première puisque nous nous sommes rencontrés quand elle avait six mois.

Mariage en 2002 pour soit disant payé moins d'impôt.

Des crédits à n'en plus finir qu'il a essayé de rembourser pendant plus de treize, moi assurant le foyer avec mon salaire.

Signature de papiers pour rachats de crédits qu'il avait contracté avant que l'on se connaisse mais ayant signé des papiers pour trouver des taux plus intéressants j'ai signé à l'aveugle et suis donc devenue solidaire de ces dettes. En 2009 marre de la région parisienne mais pour le quitter de façon plus facile, prétextant une meilleure qualité de vie,

Manipulateur à l'extrême, j'ai réussi toutefois à divorcer en 2010.

Mon erreur: ne pas avoir assumer correctement la vie et l'éducation de mes filles durant l'année écoulée dans le cantal.

Elles ont souhaite repartir sur Paris avec lui. Pour l.une qui était sa fille cela ne posait pas de problème par contre pour la première qui n'était pas sa fille, nous avons faits comme si elle vivait avec moi et ils les a "élevées" seul depuis 4 ans.

Il les a monté contre moi.

Le problème n'est pas la.

Monsieur n'a jamais d'argent, il a toujours eu un problème avec les jeux de courses hippiques.

Le 11/12/2014 un peu plus d'un mois, ma première reprend contact avec sa grand mère qui avait un compte à son nom et une assurance vie que son vrai père avait souscrit pour elle. 14000 euros.

Elle a rencontré sa grand mère biologique qui était heureuse de la rencontrer puisque son fils était décédé ma fille étant le seul lien de sans qui lui reste.

Étant devenue majeure elle lui a donné l'argent qui lui revenait le 28 décembre.

Le 30 décembre, alors que mes filles étaient en vacances avec moi, le compte était dilapidé par son beau père .

Ma fille avait signé une procuration sans comprendre vraiment et a donné la permission à son père de prendre cet argent en partie

Il lui a pris 11 000 euros sur les 14 000 euros.

Elle s'est fait avoir comme il la fait avec moi...

Cet argent vient de sa vraie grand mère qui tous les ans mettait de l'argent pour ces Noëls et anniversaires et l'assurance décès de son vraie père. Elle la su par moi puisqu'elle souhaitait poursuivre des études, passer son permis et acheter une petite voiture.

Il n'en sera rien,

Certes elle est majeure, a signé une procuration, donné son consentement par manipulation il a dit qu'il lui rembourserait 500 euros par 500 euros. Il ne le fera pas, s'il le fait combien d'années pour récupérer la somme qui lui a pris. J'estime qu'elle a été manipulée par sentiment.

Le greffe du tribunal suite à un de mes appels ma dit qu'il n'y avait rien a faire, peut être écrire au procureur en sachant qu'il a très peu de pouvoirs.

Je ne peux pas porter plainte, je paye une pension pour la deuxième, je l'ai toujours fait. La j'ai envie de mettre cet argent de côté pour elle en sachant qu'il s'en sert pour jouer aux chevaux et autres.

Il m'a blousé pendant des années , la il le fait avec ma fille. J'ai la rage pour elle. Elle n'entend rien sauf son petit ami qui lui dit qu'un père ne fait pas cela a sa fille. Mes relations sont tendues avec elle, je ne peux pas parler de cela avec elle, je la perdrais vraiment pour toujours étant sous influence. De plus mon ex mari est flic. Quel exemple !! J'ai honte et trop mal pour ma fille qui ne pourra bénéficier d'un petit pécule pour démarrer sa vie.

'Que puis je faire ? Je suis dégoûtée de ce mec.

Merci pour vos réponses si vous avez des solutions, n'importe quoi c'est avec plaisir que je vous lirai

Cordialement